

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. En un an... 16 En six mois... 9 Poste : 35 fr. En un an... 18 En six mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers... RÉSERVES SONT PAIÉES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Septembre 1882.

Chronique générale.

La possibilité d'un coadjuteur à M. Grévy se confirme. L'initiative de ce projet, disent les Tablettes, appartient absolument à M. Grévy. Il a demandé à ce sujet les avis de MM. de Freycinet et Léon Say, et c'est pour tenir conseil qu'il les a appelés à Mont-sous-Vaudrey.

passé dans les moindres localités, a cru devoir, dans un récent rapport, éclairer le gouvernement sur la situation présente.

Une phrase plus significative que les autres dans ce rapport a été remarquée et a fait une vive impression. La voici :

« Depuis 1793, sous aucun autre régime, les symptômes de décomposition sociale ne s'étaient manifestés sous une forme aussi inquiétante. Si le gouvernement ne réagit pas avec vigueur, en faisant sentir la puissance de son autorité sur les masses qui tendent à se désagréger, un cataclysme est inévitable. »

Le fonctionnaire qui a écrit ces lignes, en revenant d'une tournée dans les départements, est un républicain convaincu, ancien préfet d'un département important et aujourd'hui directeur d'un grand service dans un ministère.

Abd-el-Kader vient de donner une nouvelle preuve de sa loyauté. En présence des dangers que courent les chrétiens à Damas, il ajourne un pèlerinage qu'il projetait à La Mecque, et il va faire tous ses efforts pour calmer le fanatisme musulman.

Cette tâche sera rude. L'excitation est très-vive, non-seulement à Damas, mais à Beyrouth. La mollesse de la répression est telle, que les musulmans arrêtés à la suite des derniers désordres ont été relâchés après une détention de vingt-quatre heures. Heureusement, l'arrivée à Beyrouth de la corvette française le Bisson a prévenu, jusqu'à présent, de nouveaux désordres.

Le Gaulois annonce comme officielle la nomination de M^r de Rendre, archevêque de Bénévent, à la nonciature de Paris, en remplacement de M^r Czacki.

LE PRIX DE REVIENT DES GOUVERNEMENTS RÉPUBLICAINS.

Ainsi que le constatent tous les organes

sérieux de la presse américaine, d'année en année la prodigalité coupable du congrès de Washington ne fait que s'accroître; c'est par millions qu'on jette littéralement par la fenêtre les deniers des contribuables.

Cette année, le scandale a été poussé à un tel point que le président Arthur, naguère cependant un des chefs de parti qui repousse la réforme de la corruption gouvernementale, a cru devoir opposer son veto au vote d'un crédit extraordinaire de dix-huit millions de dollars (quatre-vingt-dix millions de francs), comme soi-disant destinée à des travaux de navigation, mais qui passe aux trois quarts dans les poches des sénateurs et représentants de la majorité, au prorata de leur influence, et avec un préciupit convenable pour les chefs de groupe.

La presse et l'opinion ont salué avec enthousiasme la résolution du président; mais les membres du Congrès, menacés de perdre cette aubaine, ont accordé une part du gâteau à un nombre suffisant de meneurs de l'opposition démocratique, et ils ont ainsi, pour le second vote, réuni les deux tiers des voix, ce qui a mis à néant le veto.

Dans ces conditions, on ne peut accueillir en France, qu'avec un légitime effroi, la proposition de MM. Barodet et Naquet, demandant que la République française fasse un nouveau pas dans l'imitation des institutions américaines.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le conseil des ministres égyptien a examiné avant-hier la question des indemnités à payer aux habitants d'Alexandrie pour les pertes qu'ils ont éprouvées dans le pillage de la ville.

Il est presque certain que le ministère proposera aux puissances de nommer une commission internationale qui serait chargée d'examiner les demandes d'indemnité et de décider sans appel.

L'Événement dit que, d'après la lecture du rapport de M. de Lesseps, il n'est plus permis de douter que les Anglais se sont comportés dans l'affaire du canal de Suez non comme des soldats, mais comme des voleurs et des pirates.

On mande de Constantinople au Times :

« Maintenant que la convention militaire est sur le point d'être signée, il s'agit de savoir si cette convention sera soumise à la Conférence. Celle-ci, quoique ne donnant pas signe de vie depuis quelque temps, peut ressusciter d'un instant à l'autre. Comme M. Gladstone et lord Granville ont depuis quelque temps marqué l'intention de se concilier la bienveillance des puissances, il est à peu près certain qu'ils accéderaient à un vœu unanime de la Conférence demandant que le nouveau document subisse son examen. Toutefois il est probable qu'aucun vœu de ce genre ne se manifestera. »

D'après une dépêche du camp de Kassassine, publiée par le Daily News, la bataille qui se prépare en avant de Tel-el-Kébir sera surtout un combat d'artillerie. Le correspondant du Daily News croit qu'en cas de succès, les Anglais marcheront rapidement sur le Caire. L'armée en nombre considérable réunie à Kassassine sera renforcée aujourd'hui par la brigade que commande le duc de Connaugh.

Suivant une dépêche d'Alexandrie, publiée par le Central News, l'armée d'Arabi, à Tel-el-Kébir, se monterait à près de 28,000 hommes. Un régiment de nègres occupe Damiette. Une grande partie de ses forces est occupée à élever des retranchements sur la ligne de Zagazid à Salahieh.

Le correspondant du Central News prétend que dans l'état-major d'Arabi se trouvent

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XXII

(Suite.)

Geneviève inclina légèrement la tête, résignée à ce que de paroles, effrayés de cette rencontre, n'ayant aucune idée nette de ce qui pouvait en sortir pour elle, si ce n'est quelque désagrément nouveau s'ajoutant à de bien autres angoisses.

M^{lle} Avrial prit ce mouvement machinal pour une réponse affirmative.

— Ah ! pauvre madame !... vous êtes malade et vous voyagez... toute seule ?... J'entends, seule votre fille ?... Une belle enfant !... Je vous recommande le docteur Joubert, excellent... excellent !... J'ai eu l'occasion de le consulter pour un grand lézard, Antonio Boldini, donna un concert à Genève qui fit un bruit !... Vous n'êtes pas sans avoir appris combien cette réputation s'est

fait ce mariage a vivement choqué vos idées ; mais, après tout, il faut être de son temps, chère madame, et vous avez gardé des manières dévotieuses que le Moyen Age lui-même vous envierait.

Allons !... allons !... pardonnez à ma franchise, je ne veux pas vous blesser. D'ailleurs, sauf ce vernis de couvent, dont vous n'avez point su vous délivrer, vous êtes, chère madame, une estimable et charmante petite femme, que Lucy et moi avons souvent plainte de demeurer aux mains d'un beau-père égoïste et tyranneau. Oh ! vous n'allez pas dire non, j'imagine ? On le connaît, ce beau-père. Si M^{lle} Boldini regrette quelque chose dans son mariage, ce n'est pas, certes, d'avoir quitté un homme aussi dur, aussi violent que M. Bourgeal.

Ce nom, que Geneviève, dans son état nerveux, ne put entendre sans un frisson de terreur, amena sur son visage une pâleur plus accentuée ; mais elle ne prononça pas un mot.

— Bon ! s'écria l'infatigable mentor de Lucy, je devine que ce beau-père-là vous rend la maison commune médiocrement agréable. On m'a écrit, de Fontenay, que vous avez quitté ce bon petit pays pour la Suisse. Je ne suis donc pas très-étonnée, mais tout à fait charmée de vous y rencontrer. Que voulez-vous, pauvre chère petite madame ?... les beaux-pères passent. C'est ce qu'il faut vous répéter avec philosophie. M^{lle} Boldini se le dit également. Elle reverrait, je

crois, son frère avec plaisir, mais son père, jamais. Si, au moins, M. Boldini continuait une vie opulente à cette chère Lucy !... Hélas !... j'ai le regret de constater que les ténors sont fort dépendants. Tenez, vous êtes trop discrète pour me faire des questions, mais je lis dans vos yeux que vous désirez savoir ce que devient ce petit ménage.

Geneviève, étonnée qu'on pût lire ce désir dans le regard vague et douloureux qu'elle promenait autour d'elle, essaya faiblement de protester.

Elle se sentait si souffrante, si craintive, que les mots ne pouvaient sortir de ses lèvres, de même que les idées ne pouvaient se présenter nettement à son esprit.

M^{lle} Avrial lui prit les mains d'un air protecteur.

— Non, non, ne vous en défendez pas. On se brouille, on se perd de vue, on croit ne plus s'aimer ; mais, au fond, on s'intéresse toujours les uns aux autres. D'ailleurs, votre belle-sœur ne vous a pas gardé rancune de votre expédition de Londres ; elle vous plaint, je vous l'ai déjà dit. Entre nous, vous pouvez le lui rendre un peu. Ah ! tout n'est pas rose dans les mariages d'inclination !

La bonne âme s'attendait à un haut le corps, à un geste de surprise, à une exclamation. Elle aimait à ménager ses effets et en jouissait comme un comédien.

Geneviève n'ayant même pas ramené, car ses oreilles bourdonnantes percevaient à peine ce ba-

billage éffréné, M^{lle} Avrial pensa que le plaisir était mince d'entretenir une créature si passive et si mélancolique, que rien ne paraissait étonner.

Pourtant elle tenait à son récit et se résigna à le faire, même devant cette notoire indifférence.

— Faire deux cent mille francs de dettes, cela se voit, n'est-ce pas ? reprit-elle en cherchant une bonne position, pour son dos maigre, contre l'amoncèlement de paquets. Mais trouver une famille qui consente à vous donner sa fille, avec une belle dot, tout à point pour combler cette brèche, c'est plus difficile. M. Antonio Boldini, qui avait les dettes, ne pouvait se procurer la dot.

« Heureusement, sa belle mine, son talent, son esprit, ses assiduités avaient fait le siège de Lucy. Cœur assiégé qui se défend mal est un cœur vaincu. Celui de M^{lle} Bourgeal se défendit très-mal. L'artiste se conduisit avec une correction irréprochable ; il demanda Lucy, on la lui refusa. Je vous surprendrai sans doute beaucoup, chère madame, en vous apprenant qu'il eut beaucoup de chagrin de ce refus, mais qu'il ne songea pas à le tourner.

« Ce fut moi qui pris en pitié ce pauvre garçon, et qui soufflai à votre belle-sœur, très-intelligente et très au courant des questions sociales, la première pensée d'un voyage en Angleterre. Je dois ajouter que l'idée à peine semée fructifia si bien, si vite, que l'exécution suivit de fort près le projet.

« Je connaissais les devoirs de l'amitié, je n'a-

quatre officiers allemands et un italien. D'après une autre dépêche d'Alexandrie, publiée par le *Central News*, un incendie, dû à la malveillance, a éclaté dans cette ville pendant la nuit de mardi à mercredi, mais il a été promptement éteint, grâce au concours de la garnison.

Un Égyptien, soupçonné d'être l'auteur de cet incendie, a été arrêté. On suppose que cette tentative n'était que l'exécution partielle d'un plan général conçu pour détruire la ville.

Grave incident à Tunis.

Les *Tablettes* ont reçu, par dépêche chiffrée, des détails complets et inédits sur l'incident franco-italien qui vient de produire une si vive émotion à Tunis :

« Le 1^{er} septembre dernier, neuf Italiens se rendirent au camp français de la Manouba, et s'y installèrent en déclarant qu'ils n'en sortiraient pas.

Le chef du détachement préposé à la garde du camp, malgré son désir de ne pas employer la violence, et préoccupé d'éviter un incident diplomatique, n'en fut pas moins forcé, après deux heures de discussion avec ces intrus, de les faire expulser par ses soldats.

Les neuf Italiens rentrèrent à Tunis, et l'un d'eux, en rentrant chez lui, rencontra sur son chemin un soldat français qui se rendait à sa caserne.

Se précipitant traitressement sur le soldat, par derrière, cet Italien, nommé Meschino, lui enleva son sabre, le renversa par terre et se mit à le frapper.

Des Tunisiens intervinrent immédiatement et le forcèrent à lâcher le soldat. Meschino prit alors la fuite.

L'autorité militaire, après avoir d'abord infligé 60 jours de prison au soldat pour s'être laissé désarmer, a fait rechercher et arrêter Meschino.

Le 4 septembre, la même bande d'Italiens revint, armée, au camp de Manouba et voulut s'y installer.

Cette fois, le chef du détachement fit prendre les armes à ses hommes, cerna les intrus, le fit arrêter et mettre en prison.

Meschino, l'auteur de l'agression contre un de nos soldats, et ceux qui ont pénétré armés dans le camp français devaient-ils être remis entre les mains des autorités consulaires de leur pays, conformément aux capitulations ?

Où bien devaient-ils être retenus par les autorités militaires françaises en vertu de ce principe du droit international : qu'une armée en cours d'expédition a le droit absolu de se faire justice elle-même pour réprimer les agresseurs dont elle est l'objet de la part des civils ?

Jusqu'à ce jour, les cabinets, cherchant à éviter tout incident de nature à envenimer les rapports déjà si tendus entre les colonies française et italienne de Tunisie, avaient consenti à remettre les délinquants italiens à leur consul.

Mais, comme le consulat italien se contentait, après une instruction sommaire et dérisoire, de les rendre à la liberté, ces der-

niers s'enhardissaient de plus en plus ; et l'on voit qu'ils en sont arrivés au point d'envahir à main armée un camp français.

Devant un fait aussi exorbitant, le cabinet Duclerc a pensé que le meilleur moyen, et le seul d'ailleurs, de mettre un terme à ces insolences, était de renoncer carrément au système de longanimité adopté par ses prédécesseurs, et d'agir avec une fermeté énergique.

C'est en conséquence de cette résolution que le président du conseil, après avoir félicité le général qui a infligé 60 jours de prison au soldat qui s'est laissé désarmer, lui a donné l'ordre de faire passer devant un conseil de guerre, non-seulement l'Italien Meschino, mais encore les huit individus qui, avec lui, ont envahi à main armée le camp français. »

Une dépêche de Tunis, que nous trouvons dans tous les journaux du soir, nous apprend que Meschino a été condamné, par le conseil de guerre, à un an de prison, pour avoir attaqué et frappé un soldat français.

Tunis. — La ville a été mise avant-hier en émoi par une rixe entre Maltais récemment arrivés d'Alexandrie. Deux Maltais ont succombé à leurs blessures et trois autres sont en danger de mort.

ÉTRANGER

ANDORRE. — On télégraphie de Madrid au *Diaro de Barcelone* :

« On dément, d'après des renseignements puisés à une source autorisée, le bruit répandu par quelques journaux, d'après lequel le duc de Fernan-Nunez et M. Duclerc auraient discuté la question de l'annexion du territoire d'Andorre. »

PRUSSE. — D'après les dépêches de Berlin, les nouvelles de la santé de l'Empereur Guillaume sont mauvaises.

MADAGASCAR. — Voici les dernières nouvelles qui arrivent de la Réunion, au sujet des incidents survenus à Madagascar :

Les navires le *Forfait*, le *Bruat*, la *Nièvre*, la *Pique* et le *Vaudreuil*, sous les ordres du commandant Le Timbre, sont actuellement en observation devant Tamatave.

Le commandant Le Timbre a mis l'embargo sur le seul navire de guerre malgache l'*Antananarivo*, qui avait apporté des troupes hovas sur différents points de la côte, en face de notre île de Nossi-Bé, comme défi à la France.

On dit que le gouvernement français a envoyé des ordres pour occuper militairement Tamatave. Il est certain que déjà nos marins ont débarqué sur quelques points de Madagascar et ont enlevé les drapeaux hovas des postes militaires que la reine Ranaval-Manjaka avait fait établir.

Monsieur déclara ses toilettes ruineuses. On échangea des mots aigres. On se raccommoda. Il était venu deux jolis bébés. On me les donna à soigner. Je ne suis pas faite pour soigner les bébés, moi !... Pourtant mon dévouement passé engageait mon dévouement futur ; je m'occupai des enfants... d'autant plus que sans moi... pauvres petits !

« Enfin, les plaisirs, les voyages, les dépenses, les reproches, les marmots, tout cela forma, à la fin, un si formidable total de fatigues et d'ennuis pour moi, que je me fis une raison. C'est superbe l'abnégation, mais on y laisse ses os. J'ai la faiblesse de tenir aux miens !... »

« Alors, voyant que du rang de mère, de confidente, d'amie, je passais tout doucement à celui de gouvernante, de *nursery*, ma dignité ne put s'accommoder davantage de cet état de choses. Je laissai là le couple errant, qui passe à Milan pour millionnaire et qui se chamaille à journée faite, parce qu'en réalité le foin manque au râtelier. Les créanciers les suivent à la piste. C'est un spectacle qui me navre... et dont me voici délivrée. Je rentre à Paris, un peu lasse d'avoir tant couru le monde.

M^{me} Avrial s'arrêta pour reprendre haleine.
(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Le commandant Le Timbre a, en outre, exercé une surveillance active sur le débarquement de la cargaison du navire américain *Allen*, ayant à son bord des armes et des munitions de guerre destinées au gouvernement hova.

Le consul des États-Unis s'est engagé sur l'honneur à ne pas débarquer ces munitions sans avertir le commandant Le Timbre, qui a pris des mesures pour s'en emparer lorsqu'elles seront livrées, afin d'éviter toute difficulté avec le gouvernement américain.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 septembre.

La spéculation à la hausse s'est efforcée, à l'ouverture du marché, de faire regagner à ses valeurs favorites le terrain qu'elles avaient perdu hier pendant la dernière heure ; cette tentative n'a pas eu tout le succès désirable, les réalisations ayant été encore trop nombreuses.

L'altitude du marché du comptant a été satisfaisante.

Le 5 0/0 s'est bien tenu, malgré un courant assez modéré de demandes : on cote 116.50 et 116.42 ; le 3 0/0 ancien a fait 83.32 et 83.30 ; le 3 0/0 amortissable est venu à 83.45 et 83.40.

Les valeurs étrangères ont été hésitantes. La lenteur des opérations militaires en Egypte paralysa quelque peu les acheteurs.

Le 5 0/0 Turc est offert à 12.55. La Banque ottomane remonte à 765. L'Égyptienne unifiée s'avance timidement à 315.

L'activité des sociétés de crédit s'est maintenue, mais l'avance de certaines d'entre elles n'a pas été de bien grande importance.

La Banque de France est lourde à 5,410.

La spéculation avait trop escompté l'éventualité qui ne se présentera pas d'une hausse du taux de l'argent.

La Banque d'Escompte continue son mouvement ascensionnel à 587.50.

Une quantité considérable d'achats ont eu lieu sur les actions de la Banque Centrale de Crédit ; chacun veut profiter des cours relativement peu élevés auxquels cette valeur s'est arrêtée aujourd'hui pour se la procurer. Le coupon 5 0/0 d'intérêt sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain ; il sera acquis aux acheteurs actuels ; or ce coupon d'intérêt représente 6 mois d'exercice. On conçoit que le prochain dividende sera très-important lorsque l'exercice sera complet.

L'action du Crédit Foncier a toujours une tenue remarquable à 1,335. Les obligations foncières 4 0/0 qui sont émises aux guichets de cette société et de tous les receveurs particuliers méritent toute l'attention de la petite épargne qui est assurée de trouver dans ces titres des garanties très-sérieuses et un revenu très-rémunérateur.

On cote 490 sur la Foncière de France et d'Algérie, la tendance est à la hausse, elle prendra son essor assez vivement.

Nord, 2,060 ; Orléans, 1,335.

Chronique militaire.

LES TREIZE JOURS.

Voici les classes et les escadrons de l'armée territoriale qui accompliront une période de treize jours à la fin du mois d'octobre :

Du samedi 28 octobre au samedi 11 novembre pour les gradés, classe 1868 à 1869, escadrons de hussards, escadrons de dragons, de numéro pair.

Des classes de 1868, 1869, 1870 et 1871, hommes de dépôts et pelotons hors rangs domiciliés dans les communes où les hommes de leur corps et de leur classe sont convoqués par le présent avis.

Du lundi 30 octobre 1882 au samedi 11 novembre pour les hommes de troupes : hommes ajournés de 1880 à 1881, hommes autorisés à devancer l'appel en 1882, quel que soit leur escadron.

Nota. — Tout homme de la cavalerie territoriale, appartenant aux classes ou catégories ci-dessus, qui aura des doutes sur les obligations qui peuvent lui incomber en vertu du présent avis, devra, pour s'éclaircir, s'adresser à la gendarmerie ou au bureau de recrutement dont relève sa commune. Aucune excuse basée sur l'ignorance ne sera admise.

Le *Moniteur* rapporte un joyeux incident des grandes manœuvres qui ont eu lieu à Châlons :

Vers le milieu du camp s'élève, sur un petit mamelon, un arbre mort, très-connu sous le nom d'Arbre-Chenu et parfaitement indiqué sur la carte d'état-major. Un soir, dans une réunion qui avait lieu chez le général divisionnaire, un officier de hussards reçut ordre d'occuper à l'aube le mamelon de l'Arbre-Chenu.

Au point du jour, les cavaliers sautent en selle ; ils trottent, galopent, courent en tous sens... Point d'Arbre-Chenu. Au bout de quatre heures, le chef de peloton, l'o-

seille basse, se présente devant le général, qui attend le résultat de la reconnaissance au milieu de son état-major. — Mon général, je n'ai pas trouvé l'Arbre-Chenu. — *Inde ira* : Qu'apprend-on à Saint-Cyr et à Saumur ?... Ne pas trouver l'Arbre-Chenu. Un arbre tout seul au milieu d'une plaine, etc., etc.

L'officier proteste... intérieurement. Enfin, l'état-major, carte en main, se dirige vers l'endroit désigné : l'Arbre-Chenu a disparu ! On le cherche, on le recherche. Avec le retour du gisant derrière un pli de terrain. Dans la nuit, de mauvais plaisants l'avaient scié au ras du sol et transporté loin du lieu de sa naissance. Pauvre Arbre-Chenu ! Personne ne connaît les coupables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Damiens, chef de gare de Saurmur (Etr.), au poste d'inspecteur de comptabilité.

L'administration des chemins de fer de l'Etat ne pouvait faire un meilleur choix, mais le public regrettera certainement ce fonctionnaire, dont les rapports étaient de plus agréables.

Grande Ménagerie nationale d'Angleterre.

On annonce le passage à Saumur, pendant deux jours seulement, les samedi 14 et dimanche 17 septembre, de la grande ménagerie nationale d'Angleterre, comprenant 500 animaux, oiseaux et reptiles venant de toutes les parties du globe et formant la collection la plus variée et la plus complète qu'on ait jamais vue en France jusqu'à ce jour.

Vingt grandes voitures servent pour le transport du matériel d'une ville à l'autre, cinquante magnifiques chevaux sont attachés pendant le trajet.

La grande Cavalcade arrivera à Saumur le samedi 16, entre 40 heures et midi, et, après avoir parcouru les principales rues, se dirigera vers l'emplacement réservé pour la Ménagerie, place du Chardonnet. Premières, 2 fr., secondes, 1 fr.

L'état-civil de Saumur, pour le mois d'août 1882, sera publié dans notre prochain numéro.

Les journaux de Nantes ont raconté la perte d'un bateau qui a coulé dans le port de cette ville. Voici ce que dit à ce sujet le *Progrès* :

« Le sinistre que nous apprenions il y a deux jours à nos lecteurs a eu son épilogue hier.

« Hier matin, vers dix heures, ont été retirés de la bagarre le *Var*, coulé dans le port de Nantes, pendant la nuit du 5 au 6 septembre, les corps du sieur Louis Dault, patron de la barque, et de sa femme. Dault était âgé de 55 ans, il était né à Montreuil-le-Reu (Maine-et-Loire). Sa femme, Eugénie Breille, née à Ancenis, avait 49 ans.

« Une heure plus tard, on retirait le corps du pauvre enfant englouti avec eux, mille Oger, petit-fils des patrons du *Var*, était âgé de trois ans !

« Les trois corps ont été transportés à la Morgue. La famille a été prévenue et le père de l'enfant est arrivé hier soir.

« L'enquête continue. Nous dira-t-elle la cause du sinistre ? Nous dira-t-elle sur les détails du drame qui a dû se passer, l'effroi de cette surprise soudaine ? Nous dira-t-elle si le sommeil en a adouci l'horreur, et si les trois victimes sont passées doucement de ses bras à ceux de la mort ? »

Le crime de Feneu. — Dimanche dernier, la commune de Feneu a été mise en émoi par une tentative de meurtre. Les nommés Berruet et Gaudon ont tenté d'assassiner un habitant de la commune de Soulaire-et-Bourg, nommé Cadeau.

Les individus sont arrêtés ; nous apprenons que la victime est à toute extrémité. (Etoile.)

Trélazé. — Samedi 2 septembre, à la carrière de la Papeterie, un bloc de la paroi du

bandonnai pas cette chère fille dans une conjoncture si délicate. Je me dévouai. Je quittai maison, relations, ma patrie même. Ah !... le dévouement ne calcule rien !... Je fus la mère de Lucy !...

Geneviève, cette fois, fit un geste méprisant, que M^{me} Avrial ne voulut pas voir.

— Je fus sa mère, vous dis-je. Elle ne voulait plus me permettre de la quitter après son mariage, et je dus, pour ne la point chagriner, entreprendre, à mon âge, l'existence nomade qui plaisait à sa jeunesse.

« Belle existence, du reste, quoique trop mouvementée pour moi, mais pendant laquelle mes conseils, mon ordre intérieur, mon aide infatigable furent utiles à l'heureux couple.

« On menait grand train. On avait équipage, table luxueuse, toilettes à sensation, recherches princières. Si le couturier de Madame absorbait facilement vingt-cinq à trente mille francs à lui seul, les fantaisies de Monsieur ne coûtaient pas beaucoup moins. L'engagement de 60,000 francs n'y suffisant pas, on le rompit pour en contracter un autre de 80,000. Quelques concerts grassement soldés n'en devinrent pas moins nécessaires. La dot n'étant plus qu'un souvenir, on essaya d'aller gagner 50,000 roubles en Russie. On les gagna. On les dépensa tout aussi bien.

« Madame regretta tout haut sa dot disparue.

est tombé dans le fond, d'une hauteur de 40 mètres. Les débris, projetés avec force, ont atteint quatre ouvriers, qui travaillaient à une distance de plus de 10 mètres. Le premier, Cottereau, a été atteint au cou et au bras; le second, Abraham, au cou et aux deux jambes frappées par un éclat et souffre beaucoup de plusieurs contusions; le troisième, Leroy, a deux blessures au front et à l'épaule; le dernier, Morgan, blessé plus grièvement que les autres, a été ramené en voiture à son domicile.

Langeais. — Depuis plusieurs années, M. Prine, propriétaire à Langeais, avait pour locataire d'une maison qu'il possède dans la commune, le sieur Lévêque, épicier. Mercredi soir, la fille de M. Lévêque, âgée de 22 ans environ, se rendit dans la boutique, une mandelle à la main, pour prendre de l'essence de pétrole à un fût presque plein. La malheureuse jeune fille approcha sa lumière trop près du fût; l'essence prit feu et le tonneau éclata.

En cinq minutes, dit l'Indépendant de Tours, le feu était à toute la maison. La pauvre fille, épouvantée, se sauva à toutes jambes dans sa chambre à coucher. Hors d'elle-même, elle ne vit pas dans son effarement que le vase dans lequel elle avait mis l'essence s'était enflammé à son tour, ce qui communiqua le feu aux rideaux d'un lit qui se trouvait dans la chambre.

Tout a été brûlé, linge, vêtements, meubles; il fut impossible de rien sauver. L'arçon même qui se trouvait dans l'armoire n'a pu être enlevé.

Les pompiers et les gendarmes de Langeais ainsi que les habitants ont fait des efforts vigoureux pour éteindre le feu dont on n'a pu se rendre maître qu'à une heure du matin seulement.

Dans le grenier de l'épicerie Lévêque se trouvait environ 100 quintaux de foin, appartenant à M. Marin, boucher à Langeais. Ce foin a été consumé par les flammes.

Heureusement, il n'y eut accident de personne. Seule, l'imprudente fille du sieur Lévêque a eu la main droite sérieusement brûlée.

Les pertes causées par cet incendie s'élevèrent environ à 7 ou 8,000 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1882.

Nous empruntons les passages suivants à l'article AGRICULTURE ET VITICULTURE, publié par M. A. Bouchard dans le Journal de Maine-et-Loire :

D'après les renseignements de la maison Barthélemy Etienne, 20 départements auraient eu une récolte très-bonne; parmi ceux-là nous trouvons le Maine-et-Loire, la Sarthe, la Mayenne, la Loire-Inférieure, les Deux-Sèvres, l'Indre-et-Loire, qui nous environnent; parmi les 14 départements classés avec une récolte assez bonne, figure notre voisine, la Vendée. Notre région n'est donc pas mal partagée.

Nous croyons que l'avis donné par la maison de Marseille, sur la production du Maine-et-Loire, est inexact. Notre production moyenne est de 14 hectolitres à l'hectare; dans cette condition, elle est bonne. Cette année, elle arrive certainement à 22 hectolitres à l'hectare, soit un peu plus du tiers de la moyenne; on aurait donc dû, sans craindre de tromper, classer notre département dans la première catégorie.

M. Barral, le savant économiste, a eu l'idée d'établir, au moyen des avis fournis sur la récolte du blé depuis 1873, d'établir une échelle comparative en donnant des points à chacune des catégories. Il a attribué 19 points à une année très-bonne, 16 à une année bonne, 14 à une année assez bonne, 12 à une année passable, 10 à une année médiocre, 8 à une année mauvaise, et il est arrivé à la conclusion suivante :

1873.....	12.4	1878.....	11.5
1874.....	17.4	1879.....	11.1
1875.....	12.0	1880.....	13.7
1876.....	10.9	1881.....	12.9
1877.....	12.2	1882.....	15.3

Ce tableau permet de voir nettement que la récolte de 1882 est la meilleure que l'on ait eu depuis 1874. Or, la production de 1874 ayant été évaluée à 443 millions d'hectolitres, celle de 1880 ayant été de 400, on peut conclure, en établissant des nombres proportionnels, que la récolte de 1882 excéderait par 112 ou 114 millions d'hectolitres.

Les avis de la maison Barthélemy Etienne ne sont que des renseignements essentiellement généraux qui jettent la lumière sur les marchés du vieux monde et contribuent à fixer les cours. Les résultats définitifs sur la récolte de 1882 nous seront donnés dans un an par le ministère de l'agriculture : *tarde venientibus...* Il est à présumer que le Bulletin officiel ne changera pas grand'chose aux appréciations officieuses du Comptoir de Marseille; nous pouvons donc être assurés que, cette année encore, nous pourrions suffire à nos besoins, et que ce serait le cas ou jamais de faire payer aux joueurs américains un droit d'entrée s'ils veulent affronter notre marché. Nous croyons qu'ils resteront prudemment chez eux, parce que les transports à bas prix tentés en 1878 et 1879 sont supprimés; ils courraient le risque, en dirigeant les blés nouveaux vers les ports de l'Europe, de ne recueillir que des déceptions. »

ÉTUDES ANGEVINES

LE CHATEAU DE JALESNES

ET
SES SEIGNEURS.

(Suite et fin.)

II

A l'époque de la Révolution, le vaste domaine de Jalesnes appartenait au marquis Charles-Henri-François de Maillé de la Tour-Landry, qui était né dans le château de Jalesnes, le 24 mars 1755. Louis XVI l'avait fait colonel de cavalerie, puis chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare. En 1789, il assista à la réunion de l'ordre de la noblesse pour la nomination des députés aux États-Généraux. L'année suivante, il eut le commandement de la garde nationale de Vernantes. Pour conserver et accroître ses domaines, le marquis de Maillé se fit républicain. C'est en cette qualité qu'il devint, le 12 prairial an VIII, administrateur et membre du Conseil général de Maine-et-Loire, qu'il présida l'an IX et où il siégea jusqu'au 28 juillet 1824. En 1812, il avait été aide-de-camp du général Gouvion-Saint-Cyr, et se signala au combat de Polotsk. Il fut maire de Vernantes du 25 mai 1824 au mois de juillet 1830, et mourut, à l'âge de 90 ans, le 6 janvier 1845, au château de Jalesnes, où il est inhumé.

Aux beaux domaines qu'il tenait de ses ancêtres, le marquis de Maillé en avait ajouté beaucoup d'autres, que la République lui avait permis d'acquérir facilement. Parmi les biens nationaux dont il se rendit acquéreur, on doit citer en première ligne la riche abbaye du Louroux et ses vastes dépendances, voisines de Jalesnes. De brillants héritages vinrent encore accroître l'immense fortune, que le vieux marquis laissa à son fils, Charles-Hardouin-Jules-Xavier de Maillé de la Tour-Landry.

Le nouveau marquis transforma et augmenta, en 1862, par de nouvelles constructions, le château de ses ancêtres. Il en fit une splendide résidence, où il éleva sa très-nombreuse famille, au milieu du respect et de l'affection de tous, suivant les vieilles traditions légitimistes. Le représentant direct de la branche aînée des Bourbons était pour le marquis Charles de Maillé la personnification de la gloire et de la prospérité de la France; à ce point de vue, on ne peut que s'incliner devant une foi vive et des convictions sincères. C'est lui qui donna, il y a quelques années, à don Carlos d'Espagne, ces fêtes restées célèbres; c'est lui aussi qui combla de ses bienfaits la commune de Vernantes et enrichit une partie de ses habitants. La mort l'a ravi, il y a quelques mois, à l'affection générale de sa famille, de ses amis et de ses nombreux protégés. Aujourd'hui, l'héritage de son père, largement compromis par sa magnificence et son cœur d'or, est mis en vente meubles et immeubles, pour sauvegarder les intérêts de ses petits-enfants mineurs.

Le château de Jalesnes, principale résidence des anciens marquis de Maillé, est situé entre les routes de Saumur et de Longué, commune de Vernantes. Un vaste parc, ceint de murailles, le borne au sud et à l'est, tandis que des jardins, des prairies et des champs l'entourent à l'ouest et au nord.

A l'intérieur du domaine, une sombre et large avenue d'arbres séculaires conduit à la première cour du château, autour de la-

quelle sont les servitudes, c'est-à-dire les écuries, les remises, la sellerie, le manège, etc. A droite de cette cour est l'entrée principale du château. Un pont jeté sur les douves profondes qui entourent l'aristocratique demeure, conduit à la porte d'honneur du logis, au-dessus de laquelle sont taillées au vit les armoiries des de Maillé et leur devise.

Construit sous le règne de Louis XIII, par le marquis Charles de Jalesnes, le château a l'aspect froid et régulier de toutes les constructions de cette époque. Sa forme est celle d'un parallélogramme, avec grande cour intérieure et d'immenses douves à l'extérieur, à fond gazonné, qui cachent en partie le monument, élevé seulement d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Ni à l'extérieur ni à l'intérieur, on ne voit de ces richesses architecturales qui charment l'esprit par d'agréables surprises, et laissent une impression profonde. Seuls, dans la cour d'honneur, sur la façade sont sculptés, à la hauteur du premier étage, les bustes, en forme de médaillons, de l'amiral de Maillé, 1646, et du maréchal de Maillé, 1650.

Les appartements de réception sont dans le corps-de-logis ouest. Ils se composent d'un vestibule, d'une salle de billard, d'un grand et d'un petit salon, d'une bibliothèque et de chambres à coucher.

Quatre grands pavillons décorent les angles du château, dans un est la chapelle et dans les autres le grand salon, la salle à manger et le logement de l'intendant du château.

Une partie du rez-de-chaussée est occupée au nord et à l'ouest par des chambres, et à l'est par les cuisines, offices, salle à manger des domestiques, etc.

Le mobilier du château date généralement de l'Empire et de la Restauration; ainsi il ne semble point rappeler l'antiquité et l'opulence des de Maillé, hormis la belle collection de portraits de famille réunie autour de la salle de billard. Cette collection, qui remonte au règne des Valois, forme un délicieux ensemble d'œuvres d'art. On y remarque les ancêtres du maréchal Urbain de Maillé-Brézé, son fils l'amiral, sa fille, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, peinte en pied, tenant le médaillon du prince de Condé, son mari; Charles de Maillé, gouverneur de Brest; Ursule de Maillé, religieuse du Ronceray; les marquises de la Jaille et de Lubersac; la comtesse d'Hautefort; le marquis Charles-Henri-François de Maillé de la Tour-Landry et son fils, leurs femmes et leurs enfants, ainsi que les de Savonnières et les Shéridan, alliés aux de Maillé. Au milieu de cette riche collection de portraits brillent, par l'éclat de leur jeunesse et de leur beauté, le roi Louis XV et Marie Leczinska.

Dans le petit salon se déroule sur la muraille la longue généalogie des de Maillé, et dans le grand salon, sur des tentures gris perle, se détachent, entre d'anciennes peintures, les portraits gravés du comte et de la comtesse de Chambord, ainsi que les photographies de don Carlos et de sa femme.

La chapelle, sorte de grande salle rectangulaire, sans autre richesse que son ameublement de fauteuils, chaises et prie-Dieu en velours rouge, possède cependant quelques jolis tableaux religieux, un entr'autres représente trois personnages, dont un debout et deux à genoux devant un autel. Au-dessous on lit : SIMON DE MAILLÉ, ARCHEVÊQUE DE TOURS, MORT EN ODEUR DE SAINTÈTE, ÂGÉ DE 82 ANS, EN 1597. C'est près des Ponts-de-Cé, dans son vieux manoir de Lambroise, que trépassa le vertueux prélat, qui avait tenu à Angers, en 1585, un concile provincial resté célèbre.

Au-dessous de la chapelle, est le caveau funéraire où gisent dans leurs cercueils de chêne le vieux marquis de Maillé, son fils, sa bru et quelques-uns de ses petits-enfants.

Actuellement, la famille de Maillé fait restaurer la chapelle des de Jalesnes, située dans l'ancienne église du bourg, pour y transporter les tombeaux qui sont dans celle du château, au cas échéant où celui-ci serait vendu à une personne étrangère à la famille.

La bibliothèque du château est voisine du grand salon. Elle est de forme octogonale. De jolis rayons en bois noir vernis et sculptés occupent tout son pourtour. Sur les tablettes sont rangés de nombreux volumes bien reliés; malheureusement les plus remarquables, peut-être, suivant le goût des bibliophiles, ont servi, il y a quelques années, à alimenter pendant plus de trois

mois toutes les cheminées du château, parce qu'ils n'étaient sans doute pas assez orthodoxes, ou que des gravures un peu légères les décoraient. Il en est de même des riches archives du château, qui ont été en partie détruites ou éparpillées. Elles contenaient de précieux diplômes sur vélin et la correspondance royale de Catherine de Médicis, de Charles IX, d'Henri III, etc., avec les de Jalesnes et les de Maillé. Quelques épaves de ce naufrage ont été recueillies par M. l'abbé Briffault, de Saumur, et vendues à Angers, en 1867, après son décès. Heureusement, elles sont actuellement entre les mains d'un amateur éclairé qui saura assurer leur avenir.

C'est le vendredi 25 août que le château de Jalesnes et les terres qui en dépendent ont été livrés aux enchères, sur la mise à prix de 725,000 francs, et le 27 du même mois a commencé la vente du nombreux mobilier.

Il est vivement à souhaiter que dans cette circonstance le nom célèbre des de Maillé ne soit pas effacé de la résidence de Jalesnes, de cette résidence qu'ils ont rendue célèbre par leur exquise courtoisie, leurs brillantes réceptions et l'abondance de leurs largesses.

ARMAND PARROT.

(Drapeau tricolore.)

BOURSE DE PARIS

DU 8 SEPTEMBRE 1882.

Rente 3 0/0.....	83 25
Rente 3 0/0 amortissable.....	83 50
Rente 4 1/2.....	111 25
Rente 5 0/0.....	116 30

Théâtre de Saumur.

Lundi 11 septembre 1882.

Une seule représentation extraordinaire dédiée aux Familles, exclusivement composée de merveilles nouvelles, présentées par le docteur illusionniste de retour du Nouveau-Monde, avec son merveilleux sujet,

MISS HÉLÉNA

Agréés des Cours de l'Europe et du Brésil, spectacle tout à fait nouveau, qui a produit la meilleure sensation dans toutes les capitales du monde.

Particulièrement au théâtre de la Gaîté et au théâtre Faure-Nidolay, à Paris; au théâtre Saint-Michel et au théâtre Alexandre, à Saint-Petersbourg; au théâtre Colon, à Buenos-Ayres; au théâtre de Don Pedro II, à Rio-Janeiro; au théâtre San-Carlo, à Lisbonne; au grand théâtre Louit, à Bordeaux; au théâtre de la Zarzuela, à Madrid, et en dernier lieu au Grand-Théâtre, à Toulouse.

Prix ordinaire des places.

Bureaux, 7 heures 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsépareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruits sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions, supprime la constipation, évite les hémorrhagies.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur recon-

stituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIE LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Saint-Catherine, 163, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.



TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A SAUMUR,
En l'étude et par le ministère de
M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 1^{er} octobre 1882,
à midi.

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés commune de Bagneux.

1. — Seize ares 50 centiares environ de vigne, sis aux Justices.
 2. — Seize ares 50 centiares environ de vigne, sis au lieu dit Sur-Bagneux.
 3. — Seize ares 50 centiares environ de terre et vigne, à l'Arche-de-Bagneux.
 4. — Onze ares environ de terre et pré, sis aux Rouères.
 5. — Trois ares 50 centiares environ de vigne, sis aux Gravelles.
 6. — Neuf ares 50 centiares environ de vigne, sis à la Roche.
- Appartenant à M. Saunier, charpentier, rue Saint-Lazare, à Saumur.
S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. SAUNIER, soit à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire.

Etude de M^e JULES-ALLAIN MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, 52,
Appartenant à M. Couturier-Prax,
marchand de parapluies.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route
qui conduit des Deux-Sœurs à Longué,
à 1,500 mètres des Deux-Sœurs,
500 mètres de la gare projetée
du chemin de fer de Saumur à
Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-
de-chaussée de salons, salle à man-
ger, celliers, buanderie, écurie, rem-
ise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage,
six chambres et mansardes; cour,
basse-cour, jardin potager, prairies,
bosquets, cours d'eau et douve; le
tout d'une contenance de 3 hectares
39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour
avoir des renseignements : à M^e MÉ-
HOUS, notaire à Saumur; à MM.
SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIF-
FATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e GAUTIER, notaire,
Le dimanche 1^{er} octobre 1882,
à une heure.

LA FERME

DE BEAUBUISSON

Située commune de Longué et par ex-
tension commune de Saint-Clement-
des-Levés.

Contenant 8 hectares 31 ares, ex-
ploitée par les époux René GUILLET;
Sur la mise à prix de 30,000 fr.

Toute facilité pour les paiements.

On pourra traiter de gré à gré avant
l'adjudication. (392)

A VENDRE

DEUX PRÉS

En Russé, commune d'Allonnes.

Contenance: 6 hectares 1/2.
Revenu net d'impôts, par baux au-
thentiques: trois pour cent.

S'adresser à M^e PASQUIER, notaire
à Mentsoreau. (504)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur,
place de la Bilange, n^o 27, succes-
seur de M^e LE BLAYR.

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Jardin,

Sise à Saumur, rue du Petit-Mail,
n^o 11.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 septembre
1882, à 1 heure.

En l'étude de M^e BRAC,

Facilités de paiement.

Mise à prix: 12,000 francs.

S'adresser, pour renseignements et
pour visiter, à M^e BRAC, notaire,
place de la Bilange, 27, dépositaire
des titres et des clefs. (501)

Etude de M^e BRAC, notaire
à Saumur.

A LOUER

MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain

MAISON

Située rue Saint-Jean,
n^{os} 38 et 40.

Composée de deux magasins, à
louer ensemble ou séparément, ayant
une grande façade pour l'étalage;
Actuellement occupée par M^{mes} Dur-
ville, marchandes de fleurs, et M^{lle}
Baron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire,
et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue
des Capucins. (196)

A VENDRE

JOLI JARDIN

Avec petite Maison

Situé au Vau-Langlais, commune
de Bagneux.

Le tout entouré de murs avec
beaux espaliers, puits, pompes et
bassins.

S'adresser à M. MIGNON, café de la
Paix. (480)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de
Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-
TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n^o 43, près du
Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un très-bon CHIEN DE CHASSE,
ras poil, brun avec collier blanc, âgé
de 2 ans.

S'adresser à M. MERCIER, boulanger
au Coudray-Macouard.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche
(pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
Mesures : 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

AVIS.

Le **CHOCOLAT GUERIN-
BOUTRON** est recommandé par
les sommités médicales aux personnes
faibles et aux convalescents; sa qua-
lité supérieure, composée de cacao et
sucre premier choix, en fait un ali-
ment très-sain et en rend la digestion
facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le
1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé su-
périeur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25
la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, con-
fiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAÏ fils,
négociants, et dans les principaux ma-
gasins d'épicerie et de confiserie.

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE.



S'il existait un
mode pour les ma-
dies, on pourrait
dire avec raison
que celle-ci est à la
mode du jour. Elle
débuta par un léger
embarras gastri-
que, s'étend en-
suite successive-
ment à tous les or-
ganes, affectant
notamment le foie
et la rate. On
se trompe sou-
vent sur la
nature de cette
affection, mais
le lecteur sera
à même de
juger s'il en
est atteint, en se
posant les ques-
tions suivantes :
Les yeux ont-ils
une teinte an-
ormale? Éprouvez-
vous des embar-
ras de respiration
après les repas? Ressentez-vous des dou-
leurs sourdes et une fatigue continuelle?
Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise,
et y a-t-il une couche blanchâtre sur les
gencives et les dents? La langue est-elle
chargée? Souffrez-vous des hémorrhoi-
des? Avez-vous des douleurs dans les
côtes et dans le dos? Ressentez-vous
une oppression prononcée du côté droit?
Souffrez-vous de constipation? Êtes-vous
souvent en transpiration la nuit? Vou-
lez-vous facilement en colère, et sou-
vent sans raison? Éprouvez-vous une
opacité de vertige et des éblouissements
lorsque vous vous levez subitement d'une
position horizontale? L'urine est-elle rare,
forte en couleur et forme-t-elle dépôt?
Éprouvez-vous, après avoir mangé, des
renvois et des flatuosités? Avez-vous de
fréquentes palpitations de cœur? Il est
rare que ces symptômes se présentent
simultanément, mais la plus grande partie
tourmentent successivement le patient
et s'accroissent davantage de jour en jour
s'il n'y est pas apporté de remède prompt
et efficace. La science s'est souvent trom-
pée sur la nature de cette maladie : on
la considéra à tour de rôle comme ma-
ladie du foie, dyspepsie, maladie de la
rate, etc., mais aucun des traitements
appliqués n'a eu un succès réel. Il faut
rechercher la cause de tous ces troubles
dans une sécrétion insuffisante des sucs
gastriques nécessaires à la digestion :
c'est à vaincre le mal qu'il faut chercher
à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le
moyen le plus sûr et le plus prompt est
sans contredit les **Épules Russes** de-
venues en peu de temps si justement céle-
bres. Elles sont composées d'extraits de
plantes rares dont la vertu médicinale a
été récemment découverte. Elles détrui-
sent toutes et rapidement la cause du mal
et par le fait, le mal lui-même.
En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1^{fr} 50 la boîte.
Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDIN,
pharmacien.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à
mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.
Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité
vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure),
6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets
en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un mo-
dèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer
de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement
conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et
poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gur-
landes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes
en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en ivoire

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

DAVEAU, DOREUR

Rue des Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure
de Paris.

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique
pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les
bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon
souple de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

ON DEMANDE

UN REPRÉSENTANT SÉRIeux

Belle position est offerte à Homme
sérieux, marié, ayant bonnes relations
dans le pays.

S'adresser au bureau du journal
avec références.

Un JEUNE HOMME, marié, de-
mande un emploi comme **compta-
ble, homme de confiance.**
On prendrait une suite d'affaires.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de co-
cher, valet de chambre ou
plaqueur.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Une MAISON DE GRAINS de Sa-
umur demande un employé con-
naissant ce genre de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur
voudrait s'occuper de gestion et per-
ception de revenus particuliers.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un billard
d'occasion.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE
DES APPRENTIS
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.